



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Denis BAUR, Maire**.

### PRÉSENTS

Date de la convocation :  
**13 novembre 2024**

**NICLOUX** Didier ■ **DI BARTOLOMÉO** Roland ■ **BASTIEN** Laure ■ **GROSJEAN** Nadine ■ **LANGMAR** Déborah ■ **RENOIR** Isabelle ■ **VARNIER** Jean-Charles.

### ABSENTS

Date d'affichage :  
**13 novembre 2024**

**SALVUCCI** Stéphanie (procuration à Jean-Charles Varnier) ■ **DEUWEL** Audrey (procuration à Nadine Grosjean) ■ **NOWAK** Alain (procuration à Déborah Langmar) ■ **KAIZER** Didier (procuration à Didier Nicloux) ■ **GRÉGORIS** Emmanuel (procuration à Isabelle Renoir) ■ **MARIAGE** Sébastien (procuration à Laure Bastien)

Nombre de conseillers  
élus : **15**  
Nombre de conseillers en  
fonction : **14**  
Nombre de conseillers  
présents : **8**

### ORDRE DU JOUR

Communications

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance
2. CCCE : demande de subvention  
Rapporteur : Monsieur le Maire
3. SIVU ECLOS : cession de terrain  
Rapporteur : Monsieur le Maire
4. Presbytère : attribution des lots de la phase 2  
Rapporteur : Monsieur Didier Nicloux
5. Bornes de recharge pour voitures électriques : choix de l'emplacement  
Rapporteur : Monsieur le Maire
6. Divers

Secrétaire de séance :  
**Déborah LANGMAR**

## Communications

Monsieur le Maire fait un point de situation sur les dossiers en cours :

### **Repas des aînés :**

Monsieur le Maire remercie Nadine Grosjean et toute son équipe pour l'organisation du repas des aînés. Les retours ont tous été très positifs.

### **Travaux presbytère :**

M. le Maire présente l'avancée des travaux au membres du conseil municipal.

### **Attribution de logements :**

Deux pavillons seniors se sont libérés récemment, ils ont été attribués à M. et Mme Salvucci pour l'un et à Mme Nadine Bastien pour l'autre.

Un logement T2 situé au dessus des cellules commerciales a également été attribué à Mme Mylène Reichling qui travaille chez le primeur Nour.

### **Commercialisation parcelles tranches 3 & 4 :**

M. le Maire a commencé à recevoir les candidats à l'acquisition d'une parcelle.

Le conseil municipal devra également réfléchir au nom des nouvelles rues.

## N° 2024-61 – Approbation du compte rendu de la dernière séance

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du conseil municipal du 14 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

Suivent les signatures au registre des délibérations.

## N° 2024-62 – CCCE : demande de subvention

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Par délibération en date du 17 mai 2021, le conseil municipal a engagé des travaux relatifs à la rénovation thermique du bâtiment comprenant l'isolation du bâtiment, le remplacement des fenêtres et le remplacement du chauffage.

Ces travaux sont estimés par le maître d'œuvre à 172 000,00 € HT :

Remplacement des fenêtres .....41 000,00 €

Isolation du bâtiment.....37 000,00 €

Remplacement du chauffage .....94 000,00 €

Pour cette opération la commune a obtenu une subvention de l'État au titre de la DSIL au taux de 40 % et une subvention du Département au titre d'Ambition Moselle au taux de 27,38 %.

En complément de ces aides financières, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la CCCE au titre des Fonds de concours « Environnement et adaptation au changement climatique ».

Le plan de financement s'établit comme suit :

Montant H.T. : <b>172 000 €</b> Montant TTC : <b>206 400 €</b>	%	Montant H.T.	TVA	Montant TTC
<b>Subventions</b>	<b>Total</b>	<b>143 946,80 €</b>		
DSIL	40,00 %	68 800,00 €		
Département de la Moselle	27,38 %	47 093,60 €		
CCCE	16,31 %	28 053,20 €		
<b>Commune</b>	16,31 %	28 053,20 €	34 400,00 €	62 453,20 €
	<b>100,00 %</b>	<b>172 000,00 €</b>	<b>34 400,00 €</b>	<b>206 400,00 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **d'accepter** la demande de subvention auprès de la CCCE au titre des fonds de concours « Environnement et adaptation au changement climatique » ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

## N° 2024-63 – SIVU ECLOS : cession de terrain

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Le département de gestion administrative et pédagogique du SIVU ECLOS est hébergé actuellement dans les locaux mis à disposition de la commune de Kanfen au 28 rue d'Hettange moyennant un loyer mensuel de 1 400 €.

Cette solution est transitoire et doit permettre au syndicat intercommunal de réfléchir à la construction d'un bâtiment susceptible d'accueillir de façon pérenne son personnel.

Dans le cadre de cette réflexion, le syndicat s'est positionné sur une parcelle qui accueille l'école maternelle et la section périscolaire de la commune.

Cette parcelle pourrait faire l'objet d'un découpage parcellaire et être cédée au syndicat à l'euro symbolique.

Dans cet esprit, le SIVU a mandaté un cabinet de géomètre pour effectuer le plan topographique et parcellaire en vue de cette cession.

La parcelle à céder est inscrite sous le n°142/20 section 25 pour une superficie de 1,76 are.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **d'accepter** la cession de terrain cadastré n°142/20 section 25 au SIVU ECLOS à l'euro symbolique ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération ;
- **de charger** les deux structures de rédiger une convention de cession de terrain avec une clause relative à la restitution en cas d'arrêt d'activité du SIVU ECLOS ;
- **de mettre** à la charge du SIVU ECLOS les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié.

## N° 2024-64 – Presbytère : attribution des lots de la phase 2

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Par délibération en date du 17 mai 2021, le conseil municipal s'est prononcé favorablement pour la réhabilitation de l'ancien presbytère qui pourrait s'effectuer en 2 phases :

- 1<sup>re</sup> phase : rénovation thermique
- 2<sup>e</sup> phase : aménagements intérieurs avec réalisation de chambres d'hôtes ou de gîtes.

Par délibération en date du 20 novembre 2023, le conseil municipal a également confié la Maîtrise d'œuvre au cabinet ID Architecture de Yutz (57970).

Une consultation a été lancée pour la réalisation des travaux de la phase 2.

Considérant que les offres présentées remplissent toutes les qualités requises pour mener à bien la construction du projet susvisé.

Après analyse par le maître d'œuvre des offres faites par les différentes entreprises, il est proposé au conseil municipal de retenir les entreprises pour les lots de la phase 2.

LOTS	ENTREPRISES	HT	TTC
LOT 1 GROS ŒUVRE	SARIBAT - 57140 NORROY LE VENEUR	24 700,00 €	29 640,00 €
LOT 2 PLOMBERIE - SANITAIRE	FH ENERGIE - 57100 THIONVILLE	44 885,00 €	53 862,00 €
LOT 3 ÉLECTRICITÉ	VE ELEC - 57290 FAMECK	44 030,00 €	52 836,00 €
LOT 4 PLÂTRERIE	S.E.E. LAUER - 57310 GUENANGE	19 000,00 €	22 800,00 €
LOT 5 MENUISERIE INTÉRIEURE	TEITGEN - 57570 CATTENOM	11 000,00 €	13 200,00 €
LOT 6 CARRELAGE	LESSERTEUR - 57360 AMNÉVILLE	14 899,62 €	17 879,54 €
	<b>TOTAL PHASE 2</b>	<b>158 514,62 €</b>	<b>190 217,54 €</b>

En conséquence, Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **d'attribuer** les marchés des travaux ci-dessus
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ces opérations.

## N° 2024-65 – Bornes de recharge pour voitures électriques : choix de l'emplacement

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Par délibération en date du 22 janvier 2024, le conseil municipal a accepté la proposition de la société ZUN-  
DER d'implanter 8 bornes de recharge pour véhicules électriques sur le parking de covoiturage.

Il reste à choisir l'emplacement pour l'installation de cette structure.

Trois implantations ont été identifiées (voir annexe).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **de choisir** l'emplacement n°1

**Divers**

Néant

Aucune autre observation n'étant formulée, la séance est levée à 21 h 05.

La secrétaire



**Déborah LANGMAR**

Le Maire



**Denis BAUR**